

PROJET DE MEMOIRE
adressé par la Fédération Canadienne-française
de l'Ouest
à la Commission Parent sur les problèmes d'Education
de la
Province de Québec.

1. Fondée le 13 mai 1961, à Saskatoon, la Fédération Canadienne française de l'Ouest a pour but d'aider les Associations nationales des provinces de l'Ouest à étudier et à solutionner leurs problèmes communs.
2. Cette Fédération groupe dans son sein:
 - l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba.
 - l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan.
 - l'Association Canadienne-française de l'Alberta.
 - et la Fédération Canadienne-française de la Colombie.
3. Cette Fédération de l'Ouest, dans ses documents officiels, parle donc au nom des 225,000 Canadiens d'origine française établis à l'Ouest des Grands Lacs.
4. Sans être exclusif, le champ d'action principal où s'exerce l'activité de chacune des Associations-membres de la Fédération a toujours été le domaine de l'Education.
5. Aussi, notre Fédération s'est-elle grandement réjouie en apprenant la formation d'une Commission chargée d'étudier les problèmes d'Education qui se posent dans la Province de Québec.
6. Notre Fédération comprend facilement que le mandat officiel confié à cette Commission soit borné par les limites de la Province de Québec.
7. Mais étant donné le rôle que doit jouer la province de Québec dans la vie du Canada en général et du Canada français en particulier, notre Fédération croit qu'il est de son devoir d'exprimer ses vues sur certains points importants qui touchent de très près à ce mandat.

8. Au moment où notre Fédération a conçu le projet de présenter ce Mémoire, elle présumait que les membres de cette Commission souhaiteraient connaître la pensée de leurs compatriotes des autres provinces. Cette présomption s'est changée en conviction puisque les membres ne se sont pas contentés d'un simple souhait, mais ont entrepris de visiter les principaux centres éducationnels du Canada tout entier. Tout en appréciant le privilège qui nous est accordé de pouvoir nous exprimer à cœur ouvert devant eux, nous souhaitons que notre démarche leur soit de quelque utilité.
9. Le but de ce Mémoire n'est donc pas de dire à nos frères du Québec comment ils doivent solutionner leurs problèmes d'Education; encore moins de leur demander d'intervenir auprès de nos gouvernements respectifs pour en obtenir un plus grand sens de justice à l'égard des minorités.
10. Notre Fédération veut tout simplement exprimer son admiration pour ce qui s'est fait dans le passé dans la province de Québec, pour la franchise avec laquelle l'on y admet que tout n'est pas parfait, pour l'intelligence que l'on apporte à corriger ce qui doit être corrigé, sous l'optique des besoins présents et futurs et à la lumière des excellentes traditions qui ont tout de même produit des "Têtes bien faites". De plus, en contribuant à ce vaste examen de conscience entrepris par cette Commission, notre Fédération désire présenter le point de vue de l'extérieur, car il y a toujours le danger qu'à l'intérieur, les arbres masquent la forêt.
11. Lorsque dans l'Ouest, les membres de notre Fédération pensent au système scolaire de la province de Québec, ce qui leur vient immédiatement à l'esprit, c'est le traitement accordé à la minorité anglaise et protestante, traitement basé sur la justice et la charité. Ce qui chez-vous paraît tout à fait normal, ne se retrouve nulle part au Canada. Notre Fédération

ne peut qu'en exprimer son admiration. Quelles que soient les transformations que devra subir votre système scolaire, notre Fédération souhaite que ce même esprit anime toutes les réformes que vous jugerez opportunes. Elle souhaite surtout que, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province, ce traitement accordé à la minorité soit beaucoup plus connu et plus apprécié.

12. Le culte de la patrie, petite ou grande, étant une vertu, il ne peut être qu'encouragé. Mais encore faut-il que les éducateurs se rappellent que la patrie, ce n'est pas la province, mais le Canada tout entier. Or le culte, tout comme l'amour, présuppose la connaissance. Notre Fédération se demande si, dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie physique et humaine, l'on insiste suffisamment sur ce qui existe en dehors du Québec. En plus d'ignorer quelles sont les capitales de nos provinces, trop de visiteurs même instruits sont surpris de constater que l'Ouest ne soit pas peuplé exclusivement d'Indiens, de trappeurs et de "cow boys".
13. Connaissance plus complète de la patrie qui est le Canada tout entier; connaissance également du fait français en dehors du Québec. A part chez une poignée de spécialistes (et trop souvent dans ce domaine, spécialistes veut dire théoriciens), notre Fédération constate une ignorance à peu près complète de l'existence même du fait français, de sa situation actuelle, des oeuvres qu'il a suscitées, des espoirs qu'il autorise, de son rôle d'ambassadeur de la culture française au Canada, du jugement que nos concitoyens de langue anglaise portent sur ce fait français en dehors du Québec.
14. Dans ce Mémoire, il est question plus haut, du traitement accordé à la minorité québécoise dans le domaine de l'Education. Ne serait-il pas opportun

que nos jeunes du Québec sachent dans quelle mesure ce même traitement est refusé à leurs compatriotes de l'Ouest?

15. Dans les cours de préparation au mariage, l'on attache une grande importance à la connaissance de la psychologie masculine et féminine. Dans le mariage qui doit exister entre les deux grandes races au Canada, une connaissance des différences entre la mentalité française et la mentalité anglaise ne serait-elle pas de nature à faciliter des relations plus humaines et à favoriser, autant que le bilinguisme l'unité dans la diversité?
16. Notre Fédération croit qu'il y aurait de grands avantages à ce que les responsables de l'Education de la Province de Québec s'entendent avec les responsables des autres provinces et cherchent à établir un système d'équivalence qui permette à vos jeunes et même à vos diplômés d'être reconnus d'une province à l'autre. Voici un exemple frappant: dans l'Ouest, l'on croit communément que pour enseigner le français au niveau universitaire, il faut avoir reçu son éducation en France ou au moins être diplômé d'une Université européenne. Il se peut que cette reconnaissance mutuelle des diplômes puisse être avantageuse aussi pour la province de Québec. Avec les développements qui s'y dessinent, il arrivera sans doute que l'une ou l'autre de ses maisons d'Education veuille retenir les services d'un professeur ou d'un spécialiste d'une autre province, ce qui actuellement est rendu difficile précisément en raison de ce manque d'équivalence.
17. D'après ce que rapportent nos journaux, d'après ce que l'on constate d'une façon assez générale, notre Fédération se demande si l'on a assez insisté sur la formation du sens social:
- a) Des scandales, il en existe dans toutes les provinces. N'y aurait-il pas lieu de souhaiter qu'il en existe un peu moins dans la province de Québec;

que l'on apporte un peu plus de pudeur dans la publicité qui se fait autour de ces scandales; que l'on invite les anglais qui sont passés maîtres dans l'art de "laver leur linge sale en famille".

b) les convictions profondes, la loyauté, le culte du "chef" peuvent être des vertus. Appliqués à l'esprit de parti, ils peuvent facilement devenir des défauts.

c) Lorsque la manière de conduire la chose publique a pour effet d'en éloigner les hommes les plus intègres et les plus cultivés, l'on peut bien se demander si le sens social n'a pas fait défaut quelque part.

18. Lorsque l'on connaît l'influence toujours de plus en plus grande que prend la bureaucratie dans les sphères administratives du pays, l'on ne peut que déplorer l'absence à peu près complète de Canadiens-français des postes-clefs dans les différents ministères. A nos doléances, l'on répond invariablement "Impossible de trouver chez les Canadiens français des gens assez compétents".

Tout en faisant la part de l'exagération et de la malveillance contenue dans cette réponse, notre Fédération se demande si dans la province de Québec, l'on ne devrait pas former une Ecole d'administration gouvernementale dont le but serait de former des candidats aux postes de sous-ministre et de chef de départements.

19. Notre Fédération a pris connaissance des nombreuses recommandations faites à cette Commission, à l'effet que les programmes scolaires mettent beaucoup plus d'emphase qu'auparavant sur les matières scientifiques et économiques. Nos membres s'en réjouissent grandement et ils souhaitent que dans l'élaboration de ces Cours, l'on renseigne d'une façon pratique et précise les futurs ingénieurs, industriels et financiers sur les possibilités illimitées qu'ils pourraient trouver dans l'Ouest canadien.

20. Un domaine où la province de Québec a une avance remarquable, c'est le domaine des Arts et des Lettres. Le sait-on assez et surtout a-t-on soin d'exploiter cette supériorité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province? Cette richesse de la culture française devrait être un précieux atout dans l'élaboration de l'esprit et de la mentalité canadiennes.
21. Sans aucune hésitation, notre Fédération reconnaît le principe de l'autonomie provinciale dans le domaine de l'Education. Mais elle se demande si ce principe doit s'appliquer lorsqu'il s'agit des Institutions privées. Lorsque nos Universités de l'Ouest acceptent des octrois très substantiels versés par le Gouvernement fédéral ou par le Conseil Canadien des Arts, elles ont la conviction que ni le bienfaiteur, ni les bénéficiaires ne violent le principe de l'autonomie provinciale. De plus, lorsque les Etats-Unis ou le Canada envoient des professeurs, des techniciens ou des subsides dans les pays sous-développés, personne ne les accuse de violer l'autonomie de ces pays. Or, l'attitude que prennent nos gouvernements à l'égard des Institutions privées de l'Ouest place ces Institutions dans une situation bien inférieure et rend leur développement bien difficile. Notre Fédération ne croit donc pas que la province de Québec se rendrait coupable d'ingérence indue en venant en aide à ces Institutions. Elle n'exercerait que son droit de pratiquer la charité.
22. Nul n'ignore la très forte tendance qu'oriente actuellement l'Education vers la centralisation. Notre Fédération reconnaît qu'une certaine centralisation maintenue dans de justes limites, peut avoir de réels avantages. D'ailleurs, dans le contexte de la vie actuelle, cette centralisation est pratiquement

inévitables. Mais encore faut-il qu'elle ne nuise pas à la formation de l'enfant et qu'elle respecte le droit des parents en Education.

23. Sous la poussée des gouvernements provinciaux, cette centralisation s'opère à des degrés différents, dans chacune de nos provinces de l'Ouest depuis plus de trente ans. En attirant l'attention de cette Commission sur les dangers d'une centralisation à outrance, notre Fédération veut tout simplement faire bénéficier nos frères du Québec de son expérience en ce domaine.

24. Les promoteurs de la centralisation scolaire avaient prophétisé une forte diminution du coût d'opération des systèmes. Les faits ont contredit cette prédiction. En voici un exemple frappant. En 1960, dans la province de l'Alberta, voici le coût moyen de l'éducation d'un enfant:

- dans les petits districts scolaires indépendants: \$268.13
- dans les villes: \$314.50
- dans les grandes unités scolaires: \$332.42
- dans les comtés où l'on a combiné l'administration municipale et l'administration scolaire: \$339.50

A remarquer que ces chiffres ne tiennent pas compte du transport des élèves par autobus, qui revient en moyenne à \$75.00 par enfant.

25. Ceux qui favorisent la centralisation se consolent en disant: "D'accord, ça coûte plus cher mais au moins la population en a beaucoup plus pour son argent". Notre Fédération se permet d'en douter et elle base ses doutes sur le jugement très sévère que bon nombre de professeurs de nos Universités passent sur le produit de nos écoles.

26. La loi naturelle non seulement accorde aux parents le droit de veiller à l'Education de leurs enfants, mais elle leur en fait un devoir. Or plus le système scolaire est centralisé moins les parents ont la possibilité d'exercer ce droit et d'accomplir ce devoir.

a) Le territoire à administrer devient tellement étendu que les commissaires ne peuvent faire autre chose que se prononcer sur la politique très générale à suivre.

b) Le détail de l'administration est laissée entièrement entre les mains du secrétaire, du surintendant et des inspecteurs qui n'étant pas élus, mais étant des créatures du Ministère de l'Education, ont moins d'intérêt à tenir compte des désirs des parents qu'à exécuter les directives qui leur viennent du Département.

c) L'école devient ainsi une manufacture dont la matière première est l'intelligence des enfants. Avec cette différence cependant que tel produit de telle manufacture peut être rejeté par le public en général qui en constitue la clientèle. Dans nos systèmes scolaires centralisés les parents doivent ou bien se satisfaire de la production ou bien entretenir à leurs propres frais des Institutions privées qui sont à peine tolérées.

d) Et comme conséquence inévitable, les parents se désintéressent de l'Education, n'ayant à peu près rien à dire, ni dans l'organisation des programmes ni dans le choix des manuels, ni dans la formation des professeurs.

27. Comme il est dit au paragraphe 22, notre Fédération croit que la centralisation scolaire maintenue dans de justes limites est à la fois souhaitable et quasi inévitable. Mais, il faudrait qu'elle respecte le droit des parents, qu'elle tienne compte des justes réclamations des minorités et qu'elle

résiste à une tendance naturelle vers la bureaucratie administrative.

28. Notre Fédération tient à remercier cordialement cette Commission Royale d'Enquête sur l'Education du bienveillant accueil que ses membres veulent bien accorder à ses représentants. En collaborant au succès de travaux entrepris par cette Commission, notre Fédération a voulu tout simplement exprimer sa reconnaissance à la Province-mère.